

**Séance du 18 juin 2024**

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 42  
Présents : 30  
Absents : 12  
dont suppléés : 1  
dont représentés : 1  
Votes pour : 32  
Votes contre : 0  
Abstention : 0  
Suffrages exprimés : 32

**Date de la convocation**

10/06/2024

**Date de publication**

24/06/2024

**Titulaires présents :** L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, C. CANAL, F. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. LEGUILLON, C. LESOU, G. MICLO, P. MIESCH, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, P. VUILLAUMIE, A. ZIEGLER

**Suppléant avec voix délibérative :** D. ILTIS

**Pouvoir :** F. MONCHABLON à G. MICLO

**Secrétaire de séance :** C. CANAL

**Délibération n° 075-2024**

**Objet :** Tourisme - adhésion au collectif Vosges du sud

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,

Considérant

- la sollicitation du Conseil régional de Bourgogne – Franche-Comté pour adhérer au collectif « Vosges du sud »,
- l'intérêt de développer et de promouvoir le tourisme, mais aussi d'inscrire la communauté de communes dans une dynamique collective portée par la marque de destination « Massif des Vosges - Escapade en Vosges du sud »,

Monsieur le Président précise que Bourgogne – Franche-Comté tourisme propose de partager sa stratégie touristique à travers une démarche de collaboration avec les institutionnels, les groupements et les socioprofessionnels pour coconstruire et cofinancer des plans d'actions annuels. Ce partenariat prend la forme d'une convention de partenariat pour l'année 2024-2025 incluant l'adhésion au collectif régional Vosges du sud, se traduisant par un engagement financier à hauteur de 1 000 € TTC.

Monsieur le Président propose de délibérer pour valider l'adhésion au collectif.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
**ACCEPTE** la proposition d'intégration au collectif « Vosges du sud »,  
**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette décision,  
**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2
- Bourgogne Franche Comté tourisme

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,



Christian CANAL